



RECERTIFICATION

FI003 - FORMATION CONTINUE - ELECTRICITÉ

PUBLIC

- Diagnostiqueur immobilier dans le cadre de la recertification

OBJECTIFS

- Vous serez capable d'appliquer la méthodologie de réalisation des états de l'installation intérieure d'électricité et utiliser les outils dédiés à l'activité.
- Vous serez de rédiger un rapport à l'issue de la mission.

TUTORAT

- Durant toute la durée de votre formation, vous avez la possibilité d'échanger avec un formateur dans le domaine.
- Une visio de 30 minutes accès sur le terrain est inclus vous permettant de poser toutes les questions.

PRÉREQUIS

- Être certifié dans le domaine « diagnostic électrique »

PROGRAMME

- Les lois générales de l'électricité : tension, intensité, courant continu, courant alternatif, résistance, puissance, effets du courant électrique sur le corps humain.
 - Les règles fondamentales destinées à assurer la sécurité des personnes contre les dangers et dommages pouvant résulter de l'utilisation normale d'une installation électrique à basse tension : protection contre les chocs électriques et les surintensités, coupure d'urgence, commande et sectionnement, choix du matériel en fonction des conditions d'environnement et de fonctionnement.
 - Les méthodes d'essais permettant, au moyen d'appareils de mesures et d'essais appropriés, de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des règles fondamentales de sécurité : mesure de la valeur de la résistance de la prise de terre, mesure de la résistance de continuité des conducteurs de protection et d'équipotentialité, mesure du seuil de déclenchement des dispositifs différentiels.
 - La technologie des matériels électriques constituant une installation intérieure d'électricité : fusibles, disjoncteurs, fonctions différentielles, interrupteurs, prises de courant, canalisations. Les règles relatives à la sécurité propre de l'opérateur et des personnes tierces lors du diagnostic.
 - Les modèles de rapport de diagnostic des installations électriques selon l'arrêté qui clarifie les interactions entre réglementation et normalisation.
 - Étude de la norme + Contrôle de fin de stage
- => **Conformément à l'arrêté du 24 Décembre 2021**